

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
poste.	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Résultat des Elections d'hier

Résultats par commune

Canton de Doué					
Commune	Inscrits	Totaux	Berger	Allain-Targé	Grand-maison
Brigné,	157	122	12	37	73
Concourson,	253	219	4	27	186
Denezé,	219	176	15	29	131
DOUÉ,	971	775	69	295	417
Douces,	375	321	18	87	216
Forges,	55	52	12	8	32
Saint-Georges,	294	242	39	69	133
Louresse,	271	207	23	15	167
Martigné,	562	428	106	172	150
Meigné,	85	76	11	3	61
Montfort,	49	42	00	3	39
Soulanger,	253	204	17	58	125
Les Verchers,	419	347	24	37	283
Les Ulmes,	194	156	9	32	114

Canton de Gennes					
Commune	Inscrits	Totaux	Berger	Allain-Targé	Grand-maison
Ambillou,	279	225	52	39	131
Chemellier,	172	131	51	36	44
Chenehutte-l-Tuffeaux	282	227	42	129	55
Coutures,	165	131	28	86	17
GENNES,	533	415	64	206	143
Saint-Georges,	277	200	57	72	70
Grézillé,	209	172	60	45	65
Louerre,	190	156	51	67	36
Noyant,	66	53	3	14	36
Le Toureil,	188	160	27	39	93
Trèves-Cunault,	232	175	41	73	60

Canton de Montreuil-Bellay					
Commune	Inscrits	Totaux	Berger	Allain-Targé	Grand-maison
Anloigné,	198	172	4	25	143
Brézé,	280	230	45	97	87
Brossay,	92	84	2	4	78
Cizay,	186	153	6	20	127
Coudray-Macouard,	247	204	36	36	131
Courchamps,	142	117	7	7	101
Saint-Cyr,	232	197	68	44	83
Épiéds,	233	177	37	53	84
Saint-Just,	120	107	14	38	55
Saint-Macaire,	193	164	7	48	109
Méron,	222	181	7	57	117
MONTREUIL,	694	582	5	217	355
Puy-Notre-Dame,	523	442	14	148	279
Vaudelnay-Rillé,	407	355	11	71	272

Canton de Saumur (N.-E.)					
Commune	Inscrits	Totaux	Berger	Allain-Targé	Grand-maison
Allonnes,	684	568	87	191	285
Brain-sur-Allonnes,	410	354	103	55	193
La Breille,	158	128	33	30	65
Neuillé,	245	197	71	50	75
Varennes,	563	458	74	206	173
Villebernier.	318	264	24	88	151
Vivry,	432	344	130	90	124

Canton de Saumur (N.-O.)					
Commune	Inscrits	Totaux	Berger	Allain-Targé	Grand-maison
Saint-Clément,	343	273	49	106	114
Saint-Lambert,	521	492	126	161	199
Saint-Martin,	304	240	63	57	116
Les Rosiers,	702	518	293	154	69

Canton de Saumur (Sud)

Artannes,	56	46	6	7	33
Bagneux,	392	310	40	146	124
Chacé,	197	166	14	69	83
Dampierre,	172	149	30	66	52
Distré,	234	192	23	57	112
Fontevrault,	454	385	82	198	98
Saint-Florent,	474	385	89	174	123
Montsoreau,	217	200	6	156	38
Parnay,	142	134	8	121	3
Rou-Marson,	145	130	3	42	85
SAUMUR,	3499	2597	355	1626	592
Souzay,	200	155	26	97	31
Turquant,	228	198	11	160	23
Varrains,	294	254	44	63	147
Verrie,	98	76	6	25	45

Canton de Vihiers

Aubigné,	138	117	20	65	31
Cernusson,	129	101	7	26	67
Les Cerqueux,	230	199	4	54	141
Cléré,	171	148	12	9	126
Coron,	541	409	53	141	208
Fosse-de-Tigné,	90	72	6	31	35
St-Hilaire-du-Bois,	378	315	22	24	269
Montilliers,	307	249	35	32	182
Nueil,	590	474	52	84	335
Passavant,	92	82	9	16	57
St-Paul-du-Bois,	368	286	84	19	183
La Plaine,	335	258	26	49	181
Salle-de-Vihiers,	290	251	56	39	153
Somloire,	357	290	87	22	180
Tancoigné,	150	132	25	17	89
Tigné,	346	295	36	117	141
Trémont,	192	157	10	109	35
Vihiers,	493	404	66	264	72
Le Voide,	244	173	42	32	99

RÉCAPITULATION DES CANTONS

Doué,	4157	3387	359	872	2127
Gennes,	2593	2045	476	806	750
Montreuil,	3769	3165	263	805	2021
Saumur Nord-Est,	2810	2313	522	710	1066
Saumur Nord-Ouest,	1970	1523	531	478	498
Saumur Sud,	6802	5377	743	3007	1589
Vihiers,	5441	4412	652	1150	2584

Totaux : 27540 22222 3546 7888 10635

Ballottage.

Résultats du département de Maine-et-Loire

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

1^{re} circonscription

M. G. Bodinier, cons.,	8183
M. D ^r Guignard, rép.,	7834
M. Durand, rép.,	3215

Ballottage.

2^e circonscription

M. Th. de Soland, cons.,	9129 élu.
M. L. Béclard, rép.,	7777

ARRONDISSEMENT DE CHOLET

1^{re} circonscription

M. le comte de Maillé, cons.,	9367 élu.
M. Gourbellière, social.	1665

2^e circonscription

M. de la Bourdonnaye, cons.,	8100 élu.
M. Paul Blavier, rép.,	5350

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

M. Coudreuse, rép.	12634 élu.
M. Gilard, social.	449

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ

M. Laurent Bougère, cons.,	8167 élu.
M. Maurice Picard, rép.,	3189

Voici des télégrammes reçus de Paris, donnant quelques résultats pour la France.

Paris, 10 heures soir, 20 août.

A Paris, les élections n'ont donné lieu à aucun incident.

4^e arrondissement : M. Goblet 4,720, M. Yves Guyot 2,158. M. Muzet 2,308, ballottage.

7^e arrondissement : M. Andrieux 3,256, M. Lerolle 4,488, M. Frebault, 4,598, ballottage.

9^e arrondissement : ballottage entre MM. Emile Ferry, Klotz et Berry.

11^e arrondissement, 1^{re} circonscription : M. Floquet 2,537, M. Lagasse 1318, ballottage. — 2^e circonscription : M. Lockroy élu.

Bordeaux : 1^{re} circonscription : M. Labat élu contre M. Chiché. — 2^e et 3^e circonscriptions, ballottage.

Lyon : 1^{re} circonscription : M. Burdeau élu. — 2^e et 5^e circonscriptions, ballottage.

Le Havre : M. Siegfried élu.

Saigon : M. Le Myre de Villers élu.

Paris, 11 h. 50 soir, 20 août.

Paris, 2^e arrondissement : M. Mesureur, élu.

12^e arrondissement : M. Millerand élu.

4^e arrondissement : M. Barodet élu.

13^e arrondissement : Ballottage entre MM. Laguerre 1551, et Chauvière 3322.

5^e et 6^e arrondissement : Ballottage.

16^e arrondissement, Saint-Denis, 4^e circonscription, Ballottage entre MM. Barrés et Le-foulon républicain.

Marseille : MM. Peytral et Roux élus.

Saint-Dié : M. Charles Ferry élu.

Nantes : M. Sébille élu.

Rouen : M. Ricard élu.

MM. Castellane et Deloncle élus.

Saint-Quentin : M. Dumontel, révisionniste, en ballottage.

ABONNEMENT

Table of subscription rates for Saumur and by post.

On s'abonne à SAUMUR au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Table of insertion rates for various types of ads.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

Résultat des Elections d'hier

Résultats par commune

Table of election results for the Canton de Doué.

Table of election results for the Canton de Gennes.

Table of election results for the Canton de Montreuil-Bellay.

Table of election results for the Canton de Saumur (N.-E.).

Table of election results for the Canton de Saumur (N.-O.).

Table of election results for the Canton de Saumur (Sud).

Table of election results for the Canton de Vihiers.

Table of election results for the Canton de Saumur (N.-E.).

Table of election results for the Canton de Saumur (N.-E.).

Résultats du département de Maine-et-Loire

Table of election results for the department of Maine-et-Loire, including Arrondissement d'Angers, Cholet, Baugé, and Segré.

Voici des télégrammes reçus de Paris, donnant quelques résultats pour la France.

Paris, 10 heures soir, 20 août. A Paris, les élections n'ont donné lieu à aucun incident.

Paris, 11 h. 50 soir, 20 août. Paris, 2e arrondissement : M. Mesureur, élu.

Saint-Dié : M. Charles Ferry élu. Nantes : M. Sébille élu. Rouen : M. Ricard élu. MM. Castellane et Deloncle élus. Saint-Quentin : M. Dumonteil, révisionniste, en ballottage.

Chinon, 21 août, 9 heures 55. Inscrits 26,482, votants 22,544. M. Leflet, 11,555, élu.

INFORMATIONS

LE DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE La publication de la brochure Dupas aura pour conséquence la nomination d'un nouveau directeur de la Sûreté générale.

« Je connais les noms de toutes les personnes compromises dans les affaires du Panama ».

M. Viette donne à cette information le démenti le plus catégorique. Il a dit à la réunion de Montbéliard :

« Je ne connais que les noms indiqués au rapport de l'expert Flory, ces noms sont reproduits dans un document qui a été délivré aux Chambres, rapport Vallée.

« Le voici, je le tiens à la disposition de qui voudra le consulter.

« Je constate avec bonheur que ni le département du Doubs ni la ville de Montbéliard ne figure en quoi que ce soit dans cette affaire. »

M. Viette n'a pas dit autre chose.

UN OFFICIER JUIF AU LUTRIN

A Lyon, on a vu l'autre jour, à la synagogue, un lieutenant juif, en costume, psalmodier l'office au-lutrin.

On ne lui a rien dit.

On se souvient que des soldats séminaristes français ont été punis pour avoir servi la messe.

Chacun fera les réflexions que ce double fait comporte.

LES ENFANTS D'ARTON

Les enfants d'Arton, avec autorisation de leur mère, demandent à changer leur nom d'Arton contre celui de Dardilly.

AU SIAM

M. Le Myre de Vilers, dont nous avons signalé l'arrivée à Bangkok, est entré en rapport avec les représentants du gouvernement siamois.

L'INCIDENT D'AIGUES MORTES

M. le président du Conseil, sans attendre la fin de l'enquête sur les incidents d'Aigues-mortes, a envoyé à titre de provision 2,000 fr. au préfet du Gard pour être distribués aux victimes sans distinction de nationalité.

LES GRÈVES EN ANGLETERRE

Deux mille hommes d'infanterie et mille cavaliers sont partis par trains spéciaux pour Cardiff et Newport, afin d'empêcher les désordres dans les bassins houilliers.

Onze cents hommes d'infanterie sont également partis de Plymouth.

La grève des mineurs prenant une extension de plus en plus grande, les maîtres de forges de Glasgow ont prévenu leurs ouvriers qu'ils allaient éteindre les hauts fourneaux.

EN ALLEMAGNE

Un grand déjeuner a eu lieu au nouveau palais à Potsdam en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de l'empereur d'Autriche.

Guillaume II, qui avait revêtu l'uniforme autrichien, a porté le toast suivant :

« Je porte un hoch à Sa Majesté l'empereur François-Joseph, mon cousin le plus proche et mon fidèle allié. »

Le *Moniteur de l'Empire* publie un décret ordonnant que toutes les marchandises de provenance finlandaise seront frappées d'un droit d'entrée additionnel de 50 0/0.

Il n'est nullement question d'une entrevue de l'empereur d'Allemagne et du Tsar à la cour danoise.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 août 1893.

Le marché est mal impressionné par une nouvelle sortie d'or à la Banque d'Angleterre qui laisse entrevoir la possibilité d'une prochaine élévation de l'escompte à Londres. Cependant les rentes françaises ont bien résisté, soutenues par les achats des Caisses d'épargne.

Le 3 0/0 cote 99.15 ; le 4 1/2 est à 104.17. Les efforts des baissiers se sont encore concentrés aujourd'hui sur l'Italien. La situation de plus en plus déplorable du pays facilite leur tâche, et, comme les portefeuilles se mettent de la partie, il n'en faut pas davantage pour expliquer le nouveau recul de la Rente italienne à 84.80.

L'Extérieure fléchit à 62 3/16 entraînée par la réaction de l'Italien et par l'élévation du change en Espagne.

Le marché des sociétés de crédit fait preuve de beaucoup de solidité.

La Banque de France s'inscrit à 4,430.

On signale de bons achats à terme et au comptant sur le Crédit Foncier de 960 à 964.25.

Le Comptoir National d'Escompte s'enre-

gistre à 482.50, avec des demandes actives. La Société Générale finit à 467.50.

Les obligations 3 et 4 0/0 des Immeubles de France se négocient un peu au-dessus du niveau de la veille.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 421.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 21 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 23°
Midi,	750 ^{mm} / _{mm}	+ 30°
Hausse	» ^{mm} / _{mm}	
Baisse	» ^{mm} / _{mm}	
Température minima de la nuit		+ 16°

Saumur, 21 août 1893.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Permettez-moi d'emprunter la publicité de votre journal pour annoncer mon désistement. Je remercie les électeurs qui me sont restés fidèles au scrutin du 20 août. Je remercie surtout les amis qui m'ont soutenu avec tant de cœur dans la mauvaise fortune. De pareils dévouements consolent de bien des défections.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. BERGER.

La bataille est finie.

Nous sommes vaincus.

Nous n'essaierons pas d'atténuer la défaite et de chercher à prouver par des comparaisons de chiffres que c'est une demi-victoire.

Non ! c'est un fait devant lequel nous nous inclinons sans aucune récrimination.

En soutenant avec ardeur l'honorable M. Berger, nous avons fait notre devoir.

Pendant vingt ans M. Berger avait dignement représenté notre arrondissement. Aucun député n'a soutenu plus énergiquement nos intérêts religieux et conservateurs.

Nous pensions que personne ne pouvait mieux les soutenir encore.

Le suffrage universel nous a donné tort.....

M. Berger a pu perdre des électeurs, mais nous pouvons l'assurer qu'il a conservé de nombreux et fidèles amis qui n'oublieront jamais les relations aimables et affectueuses qu'ils ont eues avec lui depuis tant d'années.

Nous pouvons affirmer aussi, au lendemain de cette lutte à laquelle il a toujours su conserver un caractère d'élévation et de courtoisie, qu'il aura pour lui l'estime de tous ses adversaires, à quelque parti qu'ils appartiennent, comme il avait à la Chambre l'estime de tous ses collègues.

La défaite du parti radical

Malgré son talent de parole, sa situation d'ancien ministre, son incontestable honnêteté, M. Allain-Targé succombe, entraînant avec lui le parti radical et franc-maçon.

En 1889, M. Lionet, du jour au lendemain, obtenait 8,500 voix.

En 1893, après une campagne énergique et parfaitement menée, M. Allain-Targé n'obtient que 7,888 VOIX.

Il ne faut pas équivoquer : l'arrondissement de Saumur ne veut plus ni du parti opportuniste ni du parti radical.

L'honorable M. Allain-Targé se représentera-t-il au scrutin de ballottage ?

Nous ne le pensons pas.

Pourquoi courrait-il à une nouvelle défaite ?

Il sait bien qu'aucun des 3,546 conservateurs qui ont soutenu M. Berger ne voterait pour lui.

D'autre part, les partisans ont donné le maximum de leurs efforts.

C'est donc bien et définitivement la déroute des radicaux et des francs-maçons.

La journée

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte plus haut, les électeurs ont montré un empressement inaccoutumé.

Le bureau n'a pas été un instant inoccupé, et, à certains moments, il y avait foule dans la salle du vote.

Si la journée a été calme, la soirée, par contre, a été assez tumultueuse. Après le dépouillement, la foule a envahi la Sous-Préfecture, non sans cris et bousculades.

Quand les résultats ont été à peu près connus, résultats constamment favorables à M. de Grandmaison, la foule s'est portée vers les bureaux de l'Avant-Garde, rue d'Orléans, qui étaient illuminés. Là, des cris contradictoires ont retenti à l'adresse des candidats.

M. Petou, maire, a engagé les perturbateurs à la modération et ses avis ont été heureusement écoutés.

Enfin ce n'est qu'après minuit que le calme est survenu peu à peu dans la ville.

INCIDENTS DE LA SOIRÉE

Vers minuit, une bande hurlante et grouillante, ayant reconnu M. de Grandmaison, qui regagnait sa voiture, rue d'Orléans, accompagné de quelques amis, l'a entouré et injurié avec menaces. Il a fallu l'intervention de M. Rémond, commissaire de police, et de trois ou quatre agents pour ouvrir le passage nécessaire à la voiture. Plusieurs personnes qui se trouvaient présentes à ce moment sont venues offrir leur concours à M. de Grandmaison, au cas où cette tourbe menaçante se porterait à des voies de fait.

Inutile de dire que ces gens sans aveu criaient : « Vive Allain-Targé ! »

A LA SOUS-PRÉFECTURE

Pendant toute la soirée, la presse et les secrétaires de comité se sont tenus dans le salon d'attente où on leur communiquait les résultats.

Nous manquerions aux devoirs les plus élémentaires de la politesse si nous ne remercions M. le Sous-Préfet de l'exquise courtoisie dont il a fait preuve à notre égard pendant cette soirée. M. Tillol nous a reçus en homme du monde et en galant homme.

La chaleur

La France n'est pas seule à souffrir de la chaleur.

La température à Londres, le 16 août, a été la plus élevée de l'année. Elle s'est élevée de 32°5 à 35° centigrades à l'ombre.

A Madrid, il y avait 40 degrés centigrades à l'ombre.

A Paris, il n'y avait que 33 degrés.

A Saumur, le 16, nous avons 36 degrés et le 17 le thermomètre marquait 39 degrés.

A Bordeaux, la dernière semaine, douze personnes sont mortes d'insolation.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 août. — Raymond Anne, rue de la Fidélité, 18.

Le 20. — Louise-Henriette Remondeau, Grand'Rue, 42.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alfred Boiry, coiffeur, et Adèle Hanmasson, couturière, tous deux à Saumur.

MARIAGES

Le 19 août. — Félix Léger, tailleur de pierres, a épousé Charlotte Santon, couturière, tous deux à Saumur ; — Gustave-Georges Boret, employé de commerce, a épousé Marguerite-Albertine Delanoue, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 19 août. — Joseph-Auguste Georget, cavalier à l'École de cavalerie, célibataire, 23 ans, à l'Hôpital ; — Gustave-Pierre Le Blaye, notaire honoraire, ancien juge de paix, veuf de Octavie Amoureux, 84 ans, rue Saint-Lazare.

Le 20. — Pierre-René Roy, jardinier, époux de Marie-Louise Carré, 57 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 48.

Dernières Nouvelles

Résultats des Élections

Paris, 11 h. 30 matin, 21 août.

Élections législatives. A 11 heures du matin, 541 résultats connus.

Républicains élus, 319.

Ralliés, 15 élus.

Conservateurs, 54 élus.

Ballottages, 153.

Les républicains gagnent 46 sièges et n'en perdent aucun.

Les républicains non réélus ont été remplacés par des républicains conservateurs.

Ne sont pas réélus : D'Estournelle, baron Piéard, Ollery, Euguerand, de Guillouté, de l'Aigle, de Ladoucette, Delahaye, Aumont, Dugué de La Fauconnerie, de Lareinty, de la Fosse (Ille-et-Vilaine), de Bar, Faure, Tellier de Poncheville, d'Espuilles, Caron, Taillaudier, de Benoist, de Colombey, de Pouesses, Barascud, Leroux, Barbottin, de Kergorlay, de Mun, de Malastre, de Lur-Saluces.

Députés républicains en ballottage : Yves Guyot, Emile Ferry, Floquet, Clapot, Couturier, Bérard, Marmottant, Guillomon, Guichard, Lagrange, Pierre Legrand, Langlet, Chassaing, Lafargue, Trélat, Chautemps, Bouge, Maugan, Lavy, Beaulard, Goujon, Dron, Béraud, Desprès, Pichon, Jacques, Dumay, Matthé, amiral Vallon, Boudeville, Hainsselein, Gasteher, Gaillard (Vaucluse), Lallou, Varlet, Clémenceau, Deandres, Mas, Cluseret, Coutisnon ; Wickersheimr, Jaonen, Royer, Rambourg, Michou, Tiphaine, Lachèse, Viau, Ducondray, Rousse, Aurigny, Aimé Martin, Bourlon de Rouvre, Bonnefoy-Sibour, Rey, Lombard, Poupain, Calvinhac, Lachize, Thivrier, Dumas, Gally, Dindau, Razimbaud, Bizouardier, Bally, Doulangue, Bernet, Marty, Théron, Labussière, Boué, Ledieu, Letellier, Bourlier, Vilmouty, Ceccaldi.

Députés républicains non réélus : Grisez, battu par un rallié, Vieillard, Ferroul, Delaunay, Moreau, Müller (battu par Wilson), de Choiseul, Prévost, Villfeu, Bartissol, Delmas, Lavéque battu par un rallié, MM. Delanne, Pontois, Cousseil, Dubois, de Montsaunin, Combes, d'Escamps, Mallaus Osenan.

Ralliés non réélus : Robert Mitchell, Renard, Caffarelli, Piou, Crousset.

Révissionnistes non réélus : Farcy, Saint-Martin, Chiché.

Révissionnistes en ballottage : Hely d'Oissel, Haussmann, Dufaure, Dujardina, Verkindler, Morilleau, Mège.

Conservateurs en ballottage : Lecourt, Marius Martin, de Bernis, Prénat, du Saussay, Poulhier, Abrial, Berger, Froin, Cunéo d'Ornano, de Prégeville, Le Prévost de Launay, Serph,

de Soubeyran, de Cassagnac, Roques, Peyrusse, Roy de Loulay.
Wilson est élu à Loches avec grande majorité.
Leroy-Beaulieu est en ballottage à Lodève.

Paris, 21 août, 12 h. 37 soir.
Parmi les républicains, sont élus : MM. Humbert, Leydet, Maurice Faure, Bizarelli, Pointcaré, Christophe, Henry Maret, Terrier, Montaut, Jamais, Leygues, Calvinhac, Wilson, Develle, Ribot, de Lacretelle, Méline, Reynach, Antibes Boyer, Salis, Léon Bourgeois, Cavaingnac, Pelletan, Lemerrier, Jules Roche, Aymard, Goirand, Delaporte, Florens, Cornadet, Lannelongue, Laroze, Hubbard, Laver-tuon, Dupuy, Delcassé, Boissy d'Anglas, Le Hérisse, Brice, Lamendin, Léon Say, Pierre Blanc, Jaurès, Douville-Maillefeu, Baudin, Jonnart, Mézières, Etienne, Coussergue, Deschanel, E. Arène.

Parmi les conservateurs, sont élus : Fouquet, de Soland, Balsan, de Broglie, Passy, Rauline, Lévis-Mirepoix, Mirepoix, Derville, Colbert-Laplace, Kermenguy, Mackau, Larochejaquelein, M^r d'Hulst, de la Ferronnays, des Rotours, Plichon, d'Ornano, Casenove de Pradines, Jules

Jalozot, de Ramel, Porteu, Schneider, d'Aillyères, Baudry d'Asson.

Parmi les ralliés, sont élus : Gauthier de Clagny, d'Aremberg, de Vogué.

Parmi les socialistes, est élu : Guesde.
Parmi les boulangistes, sont élus : Paulin Méry, Ernest Roche et Richard.

Paris, 21 août, 1 h. 58.

La statistique officielle, à midi, donne :
Républicains élus, 312. — Radicaux socialistes et socialistes, 30. — Ralliés, 13. — Conservateurs, 56.

Ballottages, 155.
Les républicains gagnent 63 sièges. La plupart des ballottages sont en faveur des républicains.

Il ne manque actuellement que 15 sièges.
HAYAS

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Réunir et fondre en un seul tout des matériaux divers dans des proportions telles que toutes leurs vertus parfaitement conservées, se prêtent un mutuel appui, tel est le problème que l'inventeur du Rob Lechaux a résolu au prix de recherches patientes et d'expériences nombreuses et bien dirigées.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

Nota. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST

PLUS DE CHAUVES ! ni de CHEVEUX GRIS

Reposer le cuir à tout âge.
CROISSANCE S'ÉTENDANT SUR LES CHEVEUX.
Produit sur des hommes et sur des femmes.
Arrêt immédiat des chutes par la
POMMADÉ CHAUVEAU.
Pommade hygiénique, régénération,
qui supprime les sécrétions, empêche
de pousser, augmente la vigueur et
l'éclat des plus belles chevelures. — Milliers de attestations et citations.
Prospectus explicatifs gratuits. — Tout le monde a le droit de le faire.
MARIO LECHAUX, Pharmacien, 1, rue d'Orléans, 164, Bordeaux.
Dépôt : MACHET, parfumeur-coiffeur, 1, rue d'Orléans

POUR MELIORER

POTAGES SAUCES RAGOUTS
LÉGUMES et toutes sortes de METS

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ DU VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE
LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

Etude de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e Louis ALBERT.

Purge légale

Suivant exploit de M^r Jacques jeune, huissier à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), et de M^r Marcombre, huissier à Saumur, en date du 16 et 17 août mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrés :

Et à la requête de M. Henri Lelièvre, cultivateur, et dame Hortense Baranger, son épouse, de lui autorisée, avec avec laquelle il demeure à la Bougras, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e G. Baron, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue Dupetit-Thouars, n° 13.

Notification a été faite :

1. A M. Sylvain Bidault, soldat au 56^e régiment d'infanterie de ligne, 3^e bataillon, 4^e compagnie, en garnison à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Paul Brigaud et Marguerite Brigaud, issus du mariage du sieur Alexis Brigaud et de dame Elisa Gausse, décédée ;

2. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour :

De la copie collationnée d'un acte reçu par M. Le Baron et l'un de ses collègues, notaires à Saumur, les six, vingt-huit et vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré et transcrit ;

Contenant vente à M. Henri Lelièvre et Madame Hortense Baranger, son épouse, requérants, sus-nommés, par :

1^o M. Charles Gausse, jardinier, et dame Charlotte Peltier, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Saint-Lambert-des-Lèves ;

2^o M. Alexis Brigaud, sellier, demeurant à la Châtre (Indre), veuf de dame Elisa Gausse ;

3^o Madame Louise Chevillon, propriétaire, veuve de M. Pierre Besnard, demeurant à l'Airault, commune de Saint-Lambert-des-Lèves ;

4^o D'une petite propriété, située à l'Airault, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, comprenant : une maison composée de trois chambres à feu, une chambre froide, grenier au-dessus, cellier, cour grevée d'un droit de passage au profit de M. Gallé et Madame veuve Dugué, un jardin, puits commun avec MM. Chauveau et Langlois ; le tout formant un ensemble contenant environ treize ares, joignant au nord M. Chauveau, au levant M. Gallé, au midi M. Chauveau et Gallé, au couchant un chemin ;

5^o Un autre jardin, contenant environ treize ares, joignant au couchant le chemin, au nord Madame veuve Léger, au levant M. Lelièvre et autres, au midi Madame veuve Wilson.

6^o Et un dernier jardin, contenant environ douze ares quarante centiares, joignant au levant le chemin, au midi et au couchant Madame veuve Dugué, et au nord M. Gallé ;

Moyennant un prix principal de cinq mille francs, outre les charges et conditions de ladite vente, sur lequel les acquéreurs ont payé comptant la somme de mille francs et surplus payables le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, sans intérêts ;

Avec déclaration au sus-nommés que cette notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils fussent à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature ;

Fait notifier en outre à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles, indépendamment des vendeurs, étaient :

1^o M. Pierre Besnard, propriétaire, et dame Anne Saumur, sa première épouse, demeurant à Saint-Lambert-des-Lèves, les deux décédés ;

2^o Madame Jeanne Guyard, sans profession, veuve de M. Pierre Raguenau, demeurant à Saint-Lambert-des-Lèves ;

3^o Madame Louise Besnard, épouse de

M. Louis-Victor Gaugain, grainetier, demeurant à Saumur ;

4. M. Félix Cailleau, propriétaire, et Madame Adèle Langlais ou Langlois, son épouse, demeurant ensemble à Villebriant ;

5. M. Pierre Leger-Fleury, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-des-Lèves ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le août 1893.

G. BARON.

Etude de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e Louis ALBERT.

Purge légale

Suivant exploit de :

1. M. Legras, huissier à Janville (Eure-et-Loir) ;

2. M. Vanvier, huissier à Boissy-Saint-Lager (Seine-et-Oise) ;

Me Marcombre, huissier à Saumur, en date des seize et dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrés ;

Et à la requête de M. Jules Moizé, grainetier, et Madame Henriette Ragain, son épouse, de lui autorisée, avec laquelle il demeure rue du Portail-Louis, n° 11, à Saumur, pour lesquels domicile est élu à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, en l'étude de M^e G. Baron, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, lequel est constitué pour eux ;

Notification a été faite :

1. A Madame Marie-Désirée Barthélemy, épouse de M. Jean-Louis-Philippe Imbault, avec lequel elle demeure à Toury (Eure-et-Loir) ;

2. A M. Eugène-Emmannuel Boiteau, cultivateur, demeurant à Armonville, commune de Toury, pris au nom et comme subrogé-tuteur de Ferdinand-Victor Boiteau, son frère mineur, issu du mariage de François-Emmannuel Boiteau et de Marie-Eugénie Cassonnet, son épouse, tous deux décédés ;

3. A M. Clément-Georges Fanton, marchand charcutier, demeurant à Brunoy (Seine-et-Oise), pris au nom et comme subrogé-tuteur de Paul-Georges-Joseph Fanton, mineur issu du mariage de Henri-Edouard Fanton, décédé, et de dame Rose-Marie Imbault, son épouse ;

4. A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour :

De la copie collationnée d'un contrat reçu Le Baron et son collègue, notaire à Saumur, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Henri Trouillard, clerc de notaire, demeurant à Saumur, rue du Portail-Louis, numéro 45, agissant au nom et comme mandataire de :

1^o M. Jean-Louis-Philippe Imbault, cultivateur, et Madame Marie-Désirée Barthélemy, son épouse, demeurant ensemble à Toury (Eure-et-Loir) ;

2^o Madame Rose-Marie Imbault, journalière, demeurant aussi à Toury, veuve de M. Henri-Edouard Fanton ;

3^o M. Jules-Eugène Graffin, marchand boulanger, et Madame Georgette-Apolline Imbault, son épouse, demeurant ensemble à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), aux termes de la procuration qu'ils lui ont donnée, Mesdames Imbault et Graffin avec l'autorisation de leurs maris, suivant acte passé devant M^e Chobriat, notaire à Toury, le huit avril dernier mil huit cent quatre-vingt-treize, dont le brevet original, enregistré et légalisé, est demeuré ci-annexé après avoir été revêtu d'une mention d'annexe par les notaires soussignés.

Dans cette procuration, M. et Madame Imbault, Madame Fantons, M. et Madame Graffin, ayant agi tant en leurs noms personnels qu'au nom et comme s'étant portés solidairement forts de M. Désiré-Augustin Imbault, leur fils, frère et beau-frère mineur, né à Toury le 28 août 1874 (sous l'administration légale de M. Imbault Bar-

thélemy sus-nommé), par lequel ils se sont obligés à faire ratifier aux frais dudit mineur, lors de sa majorité, tout ce qui serait réalisé en vertu de cette procuration ;

Et M. et Madame Moizé-Ragain, requérants sus-nommés, d'une petite propriété, située à Saumur, à l'Île-du-Saule, comprenant une maison élevée sur cave, cour, jardin et dépendances diverses ; le tout contenant environ onze ares, porté au plan cadastral sous les numéros 353, 359 et 369 de la section A ; joignant au couchant M. Rémond, au midi la ligne du chemin de fer d'Orléans, au levant M. Bélot, au nord M. M. Fongery ;

Moyennant, outre les charges, clauses et conditions de la vente, le prix principal de cinq mille cinq cents francs.

Avec déclaration au sus-nommés que la notification dont il s'agit leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature ;

Declarant en outre à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires dudit immeuble, indépendamment des vendeurs, étaient :

1. M. Désiré-Augustin Imbault, demeurant à Toury (Eure-et-Loir) ;

2. Mademoiselle Rosa-Marie-Clémentine Imbault, demeurant rue Cardinal-Lemoine, 12, à Paris, décédée ;

3. M. Jean Chailou, propriétaire, et dame Catherine-Sophie Riant, sa femme, demeurant à Saumur, tous deux décédés ;

4. M. René-Auguste-Ferdinand Cassin de la Loge, propriétaire, demeurant à Mournon, commune de Feneu, arrondissement d'Angers ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le août 1893.

G. BARON.

Etude de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de M^r Vétier, huissier à Rennes, en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-treize, et de M^r Riffault, huissier à Saumur, en date du quatorze août même mois, enregistrés :

1. M. Edouard-Raymond Girard, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Dacier, numéro 24 ;

2. MM. Louis Gasnault, garde particulier, demeurant à Moyer, commune de Verrie, et Louise Efray, propriétaire, demeurant à Villemolle, commune de Verrie ;

3. Madame Mathilde Doguereau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, numéro 19, veuve de M. Etienne Thoreau ;

4. M. Joseph Bidault-Roussel, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, numéro 30 ;

5. Et M. Auguste Chartier, propriétaire, demeurant à Saint-Mathurin ;

Pour lesquels domicile est élu à Saumur, rue Pavée, numéro 4, en l'étude de M^e Lecoy, avoué près le Tribunal civil de ladite ville.

Ont, pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui, indépendamment de celles inscrites, pourraient grever les immeubles ci-après désignés,

Fait notifier à :

1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ; — à 2^o M. Georges Guillet, capitaine instructeur au 10^e régiment d'artillerie, en garnison à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Louis Guillet, issu du mariage de Madame Louise-Alice Charbonneau, avec feu M. Jules Guillet ;

L'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trente-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, constatant :

1^o Le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée et enregistrée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^r Le

Baron et son collègue, notaires à Saumur, ensemble de la déclaration de command, mise à la suite de ce procès-verbal, en date du lendemain, le tout enregistré, contenant vente à Messieurs Girard, Gasnault, Efray, Bidault-Roussel, Chartier et Madame veuve Thoreau, de divers immeubles dépendant :

1. De la communauté de biens ayant existé entre M. René-Constant Charbonneau, propriétaire, et dame Joséphine Rallet, son épouse, demeurant à Saumur, décédés ;

2. De la succession dudit M. Charbonneau ;

3. De la succession de M. Edouard Charbonneau fils, en son vivant capitaine au 132^e régiment d'infanterie de ligne, demeurant à Verdun (Meuse), décédé ;

4. Et du patrimoine de Madame Louise-Alice Charbonneau, déjà nommée, propriétaire, veuve de M. Jules Guillet, docteur-médecin, ladite dame demeurant à Cholet, savoir :

1^o M. Girard, du premier lot moins l'article quatorzième, comprenant, sous l'article premier, une maison d'habitation et d'exploitation, sise au lieu dit Moyer, commune de Verrie, et dépendances, le tout formant un ensemble de trois hectares quatre-vingt-dix-sept ares cinquante-trois centiares, et de cent neuf hectares soixante-quatre ares soixante-seize centiares de bois taillis, terres labourables, vignes et landes, situés communes de Verrie et de Chenet-les-Tuffeaux, formant les articles deux, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième lots des biens vendus ;

Moyennant le prix principal de quatre-vingt-huit mille cent francs, en sus des charges ;

2. Madame veuve Thoreau, du douzième lot, comprenant trois hectares soixante ares soixante-cinq centiares de landes, et du treizième lot, comprenant trente un hectares cinquante-deux ares soixante-deux centiares de taillis, le tout situé commune de Verrie et Chenet-les-Tuffeaux ;

Moyennant le prix principal de dix-huit mille francs en sus des charges ;

3. MM. Louis Gasnault et Efray, conjointement à l'article 14 du premier lot, comprenant deux hectares soixante-huit ares trente-cinq centiares de vigne, et du troisième lot, comprenant cinq hectares soixante-treize ares de taillis, le tout situé communes de Verrie et Chenet-les-Tuffeaux ;

Moyennant le prix principal de huit mille neuf cents francs, en sus des charges ;

4. M. Bidault-Roussel, du quatorzième lot, comprenant une cave, sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, numéro 18, avec cour et hangar devant ;

Moyennant le prix principal de dix-huit cents francs, en sus des charges ;

5. Et M. Chartier, du quinzième lot, comprenant trois hectares vingt-sept ares de pré, au lieu dit le Pré-des-Tailles, commune de la Ménitrie ;

Moyennant le prix principal de dix-huit mille cent francs, en sus des charges ;

2^o L'insertion d'un extrait desdits procès-verbal et déclaration de command, au tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire du Tribunal civil de Saumur, pour y rester affiché pendant tout le temps voulu par la loi.

Leur déclarant que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles ci-dessus désignés seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de MM. Girard, Gasnault, Efray, Bidault-Roussel, Chartier et de Madame veuve Thoreau, de toute hypothèque légale ;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République :

1^o Que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des époux Charbonneau-Rallet, de M. Edmond Charbonneau, et de Madame veuve Gillet, ci-dessus nommés ;

2^o M. Auguste-Armand Boinet, receveur de l'enregistrement, demeurant à Paris, rue du Roi-de-Sicile, numéro 60 ;

3^o M. Alphonse-Alexandre Boinet, docteur-médecin, et Madame Emilie-Henriette Bouché, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de la Banque, numéro 20 ;

4^o Madame Victoire-Anne Tulasne, propriétaire, veuve de M. Gabriel Cesbron, demeurant à Saumur ;

5^o M. Jean-Anguste Boutillier de Beauregard, propriétaire, et Madame Marie-Cécile Dupuy, sa femme, demeurant ensemble

ble à Louerre ;

5. M. Charles Vaidy, propriétaire, et Madame Renée Dugué, son épouse, demeurant ensemble à Baugé ;

6. M. Jacques Dubois, propriétaire, et Madame Perrine Cellier, son épouse, demeurant ensemble à Beauveau ;

7. M. René Braton, propriétaire, et Madame Marie Coutard, son épouse, demeurant ensemble à Baugé ;

8. Mademoiselle Pauline-Ludovic Le Noir de Pas de Loup, propriétaire, demeurant à la Brardaye, commune de Vivy ;

9. M. Félix Gaudais, propriétaire, demeurant à Saumur ;

10. Madame Marie Gaudais, veuve de M. Mathieu-Chérubin Dézé, propriétaire, demeurant à Saumur ;

11. M. Louis-Paul Gaudais, ancien notaire, décédé à Saumur le vingt et un août mil huit cent soixante-neuf.

2^o Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus de MM. Girard, Gasnault, Efray, Bidault-Roussel, Chartier et de Madame veuve Thoreau, ils feraient publier ladite notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des 9 mai et 1^{er} juin 1807 et 8 mai 1812.

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre dans le délai de droit, sur les immeubles ci-dessus désignés et contre qui il appartiendra, toutes inscriptions d'hypothèque légale, et ce, à peine de déchéance.

Saumur, le août 1893.

LECOY.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE

Le Château de la Gaudinière

A 4 kilomètre du bourg d'Allonnes et à 14 kilomètre de Saumur, comprenant, outre ses réserves, la ferme de la Basse-Cour, enclose avec le château dans un parc, contenant, 19 hect. 20 a. 70 c.

Belle futaie et pâture en face la grille du château, contenant 5 hect. 57 a. 10 c.

Et diverses pièces de terre, vignes et prés en divers endroits de la commune, contenant 6 hect. 89 a. 50 c.

Ensemble : 31 h. 67 a. 30 c.

Le château et ses dépendances pourraient être vendus séparément.

S'adresser, pour visiter et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire.

VENTE A L'AMIABLE

D'une MAISON D'un très bon rapport

Située rue de l' Arsenal, n° 11, et ayant sortie sur la rue de la Visitation.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. BÉNARD, marchand-épicer, rue de la Visitation, n° 91, Saumur.

Rue Brault, 30, Saumur

M^{lle} E. PANNIER

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations

Se rend à domicile

A. COURTET, entrepositaire, rue Dailé, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs par 100 kilos.

C'EST LUNDI MATIN A HUIT HEURES

Que commencera, rue de la Comédie, en côté du Théâtre, la Vente-Liquidation à laquelle

UNIVERSEL MAGASIN

est obligé de procéder pour écouler, dans le délai le plus bref, toutes les marchandises provenant de la réunion des diverses maisons qu'il avait successivement créées dans les principales villes de France.

Depuis une année, cinquante villes s'étaient disputées les prix les plus invraisemblables de Bon Marché qu'UNIVERSEL MAGASIN leur offrait

Et aujourd'hui il faut réaliser ce qui reste

en Linge de Table et de Toilette, Toiles, Rideaux, Couvertures, Lingerie, Corsets, Lainages, Indiennes, Tapis de Table, Carpettes, Descentes de Lit, et mille et un autres Articles formant autant de superbes Occasions.

Aux Dames Saumuroises à souvenir que c'est lundi

Etudes de M^e GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux, Et de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
Après saisie
Sur les époux Mesnage

Le MERCREDI 23 AOÛT 1893 et jours suivants, à une heure du soir, à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^{os} 34 et 36,

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire à glace, armoire à portes pleines, buffet, commode, tables, chaises, pendules, glaces, gravures, couettes, matelas, traversins, oreillers, linge de corps et de ménage, garde-robe. Matériel de café : tables, tabourets, comptoir, balance, série de mesures, rayons, vitrines et caisiers.

Marchandises :

Rouennerie : cotonnades, velours, lustrine, mérinos, percale, coutil, cretonne, flanelle coton, toile coton, etc.

Mercurerie : quantité de chaussures, pantoufles, espadrilles, chaussons, bas et chaussettes de laine et de coton, gilets de laine et de coton, caleçons, grande quantité de laines à tricoter, brosses, soie, fils, gance, galons, rubans, boutons, peignes, etc., etc.

Epicerie : chandelles, bougies, sucre, café, savon, huile, vinaigre, chocolat, cirage, sel, etc., etc.

Vin rouge en fûts, bouteilles vides.

Récolte d'une grande quantité de fruits de toutes sortes.

Par le ministère de M^e AMARD, greffier de la justice de paix du

canton nord-est de Saumur, subsistant M^e FERRIERE, absent. Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Delage

Par ordre de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Delage, marchand de confectious à Saumur, rue d'Orléans,

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le jeudi 24 août 1893, à neuf heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier,

COLLIN.

A LOUER OU A VENDRE MAISON Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagneneau.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE RÉCOLTES

APRÈS SAISIE

Le Dimanche 27 Août 1893, à une heure, en la Mairie de Saint-Hilaire Saint-Florent, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques de la récolte de vin à faire en 1893, saisie à la requête de M. Charles Fournée, propriétaire à Bagneux, sur les immeubles ci-après, appartenant à M. Yvon fils, propriétaire à Saumur, savoir :

1^{er}. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Deux hectares 20 ares de vigne rouge en deux morceaux, sis à la Butte-de-Terrefort, joignant MM. Babin, Rivaud et des chemins.

2^{er}. — Commune de Distré.

Un hectare 84 ares 79 centiares de vigne rouge, en six morceaux, situés à Champ-Moreau, près du parc de la Moullerie.

3^{er}. — Commune de Saumur.

Vingt-deux ares de vigne rouge, quartier du Chardonnet, joignant MM. Lazé et Loiseau.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour plus amples désignations, consulter les affiches.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers (Vienne, demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

SAUMUR. IMPRIMERIE PAUL GODET.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

FELIX POTIN

PRODUITS ALIMENTAIRES

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS. Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,